

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS942

présenté par

M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Guedj, Mme Karamanli, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des chambres de commerce et d'industrie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation des Chambres de commerce et d'industrie.